**HYPERCLAIR**
**Société Anonyme au capital de 1.500.000 F**
**Siège social : Route Nationale 113 - BP 54 - 34670 Baillargues**
**R.C.S. MONTPELLIER B 390 632 925**

94B600

13 MARS 1997

A 1408

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 10 FEVRIER 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le dix février, à onze heures,

Les actionnaires de la Société HYPERCLAIR, société anonyme au capital de 1.500.000 Francs, dont le siège social est Route Nationale 113 - BP 54 - 34670 Baillargues, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société PENAUILLE POLY SERVICES, 6 allée des Coquelicots - ZAC de la Haie Griselle - 94470 Boissy Saint Léger, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 27 janvier 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal BREGERAS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude PENAUILLE et Madame Thérèse ATLAN sont appelés comme scrutateurs.

Madame Valérie Boucard est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions composant le capital social ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet EQUATION, représenté par Monsieur Didier LANGMANTIL, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent et excusé.

P3

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaire,
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle que les renseignements et documents prévus par les articles 168 et 169 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et par l'article 135 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires qui ont pu en prendre connaissance ou en recevoir copie dans les conditions et délais prévus par les articles 138 et 139 dudit décret.

L'Assemblée donne acte de ces déclarations à son Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Ratification de la démission des Administrateurs,
- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture terminée du rapport du Conseil d'Administration, la discussion est déclarée ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE, demeurant 16 rue Jacques Lemercier 78000 Versailles,

en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de la Société NET EXPANSION, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Monsieur Philippe PELLETRAT de BORDE déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.



03

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Jean-Claude PENAUILLE, demeurant 6 allée des Coquelicots - 94470 Boissy Saint Léger,

en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de la Société IDF EXPANSION, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000.

Monsieur Jean-Claude PENAUILLE déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Madame Thérèse ATLAN, demeurant 6 allée des Coquelicots - 94470 Boissy Saint Léger,

en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002.

Madame Thérèse ATLAN déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Edgard ORFILA, demeurant 6 allée des Coquelicots - 94470 Boissy Saint Léger,

en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002.

Monsieur Edgard ORFILA déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

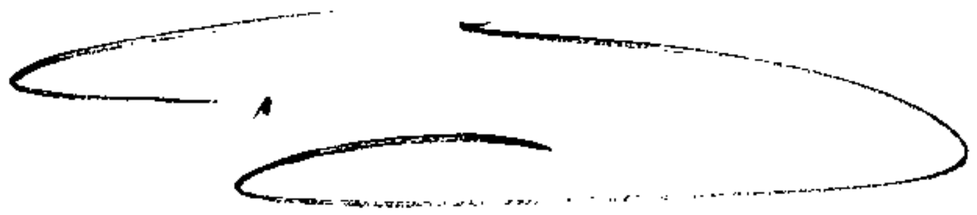
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

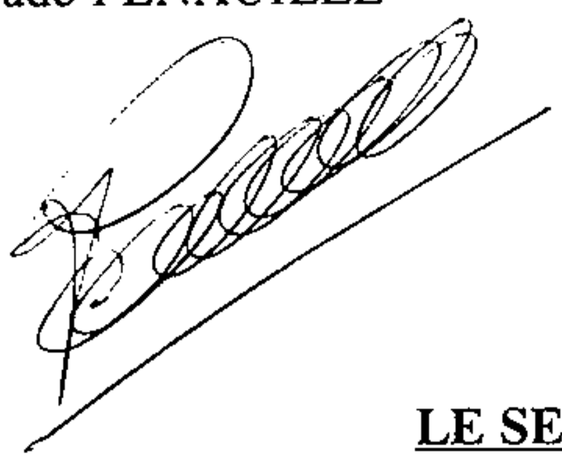
**LE PRESIDENT**

Monsieur Pascal BREGERAS

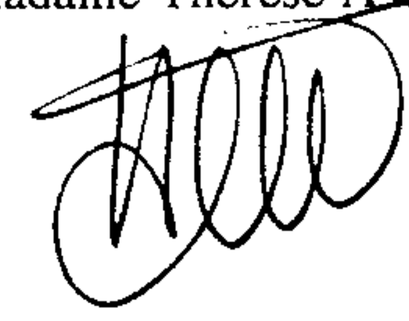


**LES SCRUTATEURS**

Monsieur Jean-Claude PENAUILLE



Madame Thérèse ATLAN



**LE SECRETAIRE**

Madame Valérie BOUCARD

